375 millions ment pour . au coût de construction des 2,500 kilomètres de chemins de fer à concéder, et il laisserait à la charge des compagnies l'obligation de fournir un capital d'égale importance. Le mode de fermage, détruisant le sage équilibre de cette répartition, demanderait aux capitaux privés seulement 125 millions et augmenterait de 250 millions la dépense imposée à l'Etat qui devrait alors débourser l'énorme capital 625 millions. On ne saurait considérer sans inquiétude ce lourd accroissement de dépenses. Le moindre des inconvénients que produirait cette obligation, ce serait d'alonger infiniment les délais nécessaires pour l'achèvement des chemins. L'Etat devrait, en ce cas, faire concorder la marche des travaux avec la quotité des ressources successivement disponibles chaque année. Il suffirait d'un évènement politique un peu grave, ou d'une crise financière, pour que les constructions commencées fussent forcément interrompues faute d'argent pour les continuer. Il est probable qu'en de telles circonstances un emprunt public serait fort onéreux, si non même impossible. Il faudrait donc opter entre la suspension indéfinie des travaux et la concession à des compagnies. La suspension des travaux serait funeste; et il pourrait bien arriver que, vu les difficultés du moment et même en faisant des conditions meilleures que celles dérivant du système de 1842, on eût de la peine à trouver des compagnies qui voulussent achever les chemins.

Si pourtant, par l'effet d'un tour de force financier surpassant toute prévision, on inventait quelque moyen d'assurer à l'Etat, au titre de simple prêt, la coopération de capitaux suffisants pour subvenir, sans aucune chance de retard, à toute la dépense mise à sa charge par le système du fermage, pourquoi donc resterait-on arrêté en si belle route et si près